

BENCHMARK SFCR 2024

Préambule

En 2023, le marché français de l'assurance a connu des changements significatifs. L'inflation, bien que moins marquée que l'année précédente, a continué de peser sur les coûts, obligeant les assureurs à ajuster leurs tarifs.

En réponse aux engagements climatiques de la France et de l'Union européenne, de nouvelles régulations ont été mises en place, exigeant une transparence accrue sur les investissements durables et imposant des pénalités pour les entreprises ne respectant pas les normes de réduction des émissions de carbone.

L'adoption massive d'outils d'intelligence artificielle permet désormais d'évaluer les risques en temps réel, de personnaliser les offres d'assurance et d'optimiser les processus de réclamation. Cela a permis aux assureurs de réduire les coûts et d'améliorer l'efficacité des services, offrant ainsi des solutions plus réactives et adaptées aux besoins des clients.

Par ailleurs, l'intensification des cyberattaques ciblant des infrastructures critiques a conduit à une hausse des primes d'assurance cyber et à une réévaluation des risques associés à la cybersécurité. Face à ces défis, les acteurs de l'assurance ont pris des mesures pour atténuer les impacts sur leurs portefeuilles. Bien que les actifs commencent à remonter, les passifs augmentent sous l'effet de l'inflation, modifiant les profils de risque et le niveau de solvabilité.

Dans cette édition 2024 du benchmark SFCR, nos équipes analyseront les résultats des rapports SFCR au 31 décembre 2023 pour les activités VIE et NON-VIE.

Ce rapport se focalise dans un premier temps sur l'évolution du ratio de solvabilité ainsi que les impacts sur ses composants (fonds propres et SCR). Dans un second temps, nous observons les variations de plusieurs indicateurs des sociétés d'assurances telle que les collectes (primes, sinistres et dépenses) et les provisions techniques. Enfin, nous nous concentrons sur les actifs du bilan et évaluerons les conséquences des évolutions du marché sur ceux-ci.



Sommaire

1 Périmètres et limites

- Les périmètres de l'étude
- Les limites de l'étude

2 Des Ratios de couverture Solvabilité 2 qui remontent ...

3 ...avec une hausse des fonds propres

4 ... et d'une baisse des SCR dans une moindre mesure que les fonds propres

5 Une collecte nette en fort recul

- La collecte d'affaires et la sinistralité en Vie
- Les dépenses

6 Les provisions techniques

- Les Best Estimate en forte hausse ...
- ... et la Marge de risque évoluant dans le même sens

7 Les investissements du bilan repartent à la hausse

8 Conclusion

- Un marché de l'assurance en continuité de l'année 2022
- Des défis futurs en cohérences avec l'année 2023



Les périmètres de l'étude

Le benchmark réalisé concerne un panel de 53 entités solos (assureurs, mutuelles et institutions de prévoyance) ayant des activités en France. Plus précisément, il intègre 25 acteurs d'assurance opérant sur le périmètre Vie, 28 acteurs opérant sur le périmètre assurance Non-Vie ainsi que 11 entités FRPS (Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire). Pour rappel, depuis l'entrée en vigueur de la loi Pacte en 2019, les déploiements des FRPS ont été suivis par les transferts rétroactifs comptable et fiscal des nouvelles entités au 1^{er} janvier 2022. L'édition 2024 de ce benchmark permet ainsi d'intégrer les entités FRPS d'une part, et de faire une analyse comparative sur une année d'autre part.

Les acteurs inclus dans le benchmark représentent plus de 90 % du marché de l'assurance en termes de chiffres d'affaires.

Les limites de l'étude

Les données utilisées dans ce benchmark proviennent des rapports SFCR publiés sur les sites des compagnies incluses dans le benchmark. A ce titre un constat apparaît : certains acteurs (une minorité) font le choix de ne pas laisser apparaître sur leur site web, les rapports des années précédentes. Pour rappel, la réglementation impose aux acteurs, de garantir la disponibilité et la transmission des rapports précédents (cinq années après publication) en cas de demande de la part d'une partie tierce, et sous un délai de dix jours ouvrables.

Dans la mesure où le choix des acteurs inclus dans le benchmark s'est fait en partie, sur la base de la disponibilité des informations publiées, celui-ci ne saurait représenter une vue globale du marché et donc ne saurait en aucun cas être utilisé comme justificatif auprès de l'autorité de contrôle.

Des ratios de couverture Solvabilité 2 remontent ...

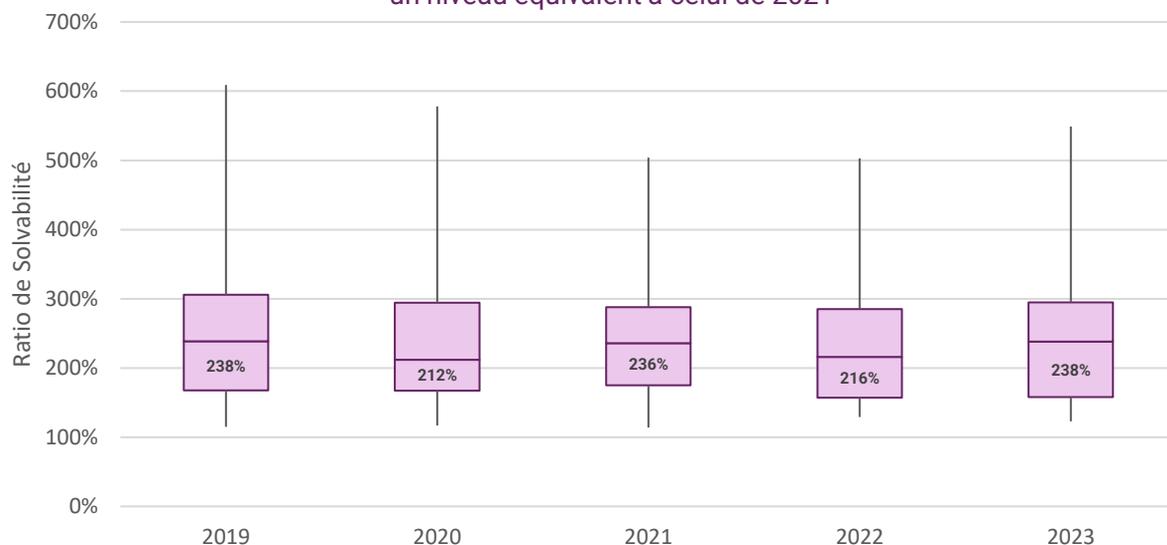
Parmi les indicateurs Solvabilité 2, le ratio de couverture de la solvabilité est le plus emblématique. Il mesure la proportion des fonds propres dont dispose l'entreprise pour couvrir les risques qu'elle assure. Néanmoins le calcul de cette mesure n'est pas si simple, car il comprend plusieurs critères différents, notamment dans les éléments susceptibles d'entrer dans la comptabilisation des fonds propres (fonds propres éligibles).

Dans un souci de cohérence, nous analysons le ratio de solvabilité S2 en nous focalisant sur les entités solos, c'est-à-dire hors groupes auxquels ces entités appartiennent. De même, au vu de la disparité entre les tailles de bilan des acteurs, nous retenons pour nos analyses des moyennes pondérées par la valeur de marché des actifs inscrits au bilan.

Tous périmètres confondus, le ratio de couverture Solvabilité 2 est en progression passant 232 % en 2022 à 240 % en 2023 en moyenne¹.

¹ Moyenne pondérée par la valeur de marché des actifs

Après une baisse en 2022, les ratios de solvabilité en 2023 reviennent à un niveau équivalent à celui de 2021



Cette moyenne est cependant à relativiser en fonction des activités. En effet sur les entités Vie, on observe un ratio de solvabilité moyen de 240 % au 31 décembre 2023, en hausse de 10 points. Du côté des entités Non-Vie, il est observé une baisse de 2 points du ratio en 2023, pour arriver à 242 %.

Par ailleurs, le panel 2023 affiche un ratio de couverture Solvabilité 2 minimal de 123 % et un ratio de couverture S2 maximal de 549 %.

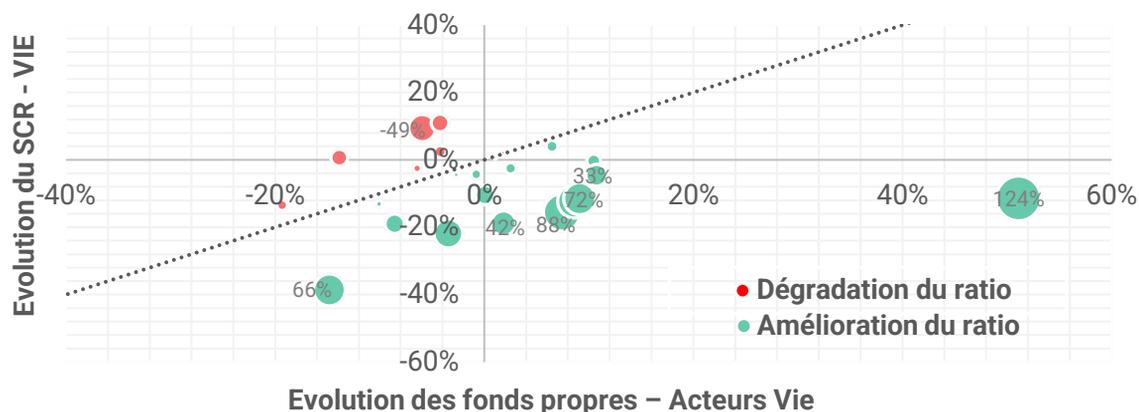
L'amélioration des ratios de solvabilité est portée par les entités Vie tandis que les entités Non-Vie stagnent



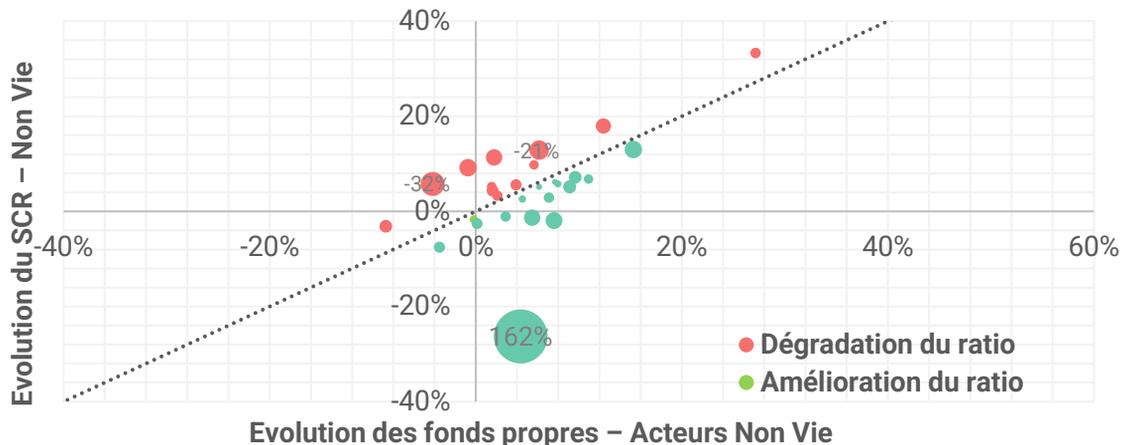
L'évolution globale est portée exclusivement par les entités Vie (comme le montrait les évolutions en moyenne).

Les distributions restent relativement stables entre 2022 et 2023. Seule la médiane des entités Vie augmente de manière importante tandis que les quartiles restent aux mêmes niveaux.

Une majorité des entités Vie voient leur ratio s'améliorer, amélioration due en majorité à une baisse de leur SCR combinée à une augmentation des fonds propres



Bien que les fonds propres soient en augmentation pour la majorité des entités Non-Vie, celle-ci ne permet pas de compenser, pour la moitié de celle-ci, l'augmentation du SCR, entraînant une diminution de leurs ratios



Les graphiques ci-dessus montrent que :

- La hausse des ratios Vie est due en majorité à une baisse des SCR tandis que pour la Non-Vie la hausse des fonds propres ne permet pas de compenser la hausse des SCR ;
- Des augmentations de ratio de plus de 20 % pour 11 entités dont 10 en Vie ;
- Des baisses de ratio de plus de 20 % pour 6 entités 4 en Vie et 2 en Non-Vie ;
- Une augmentation des fonds propres pour la majorité des entités ;
- La moitié des entités présente une augmentation de leurs SCR, tandis que l'autre moitié enregistre une diminution.

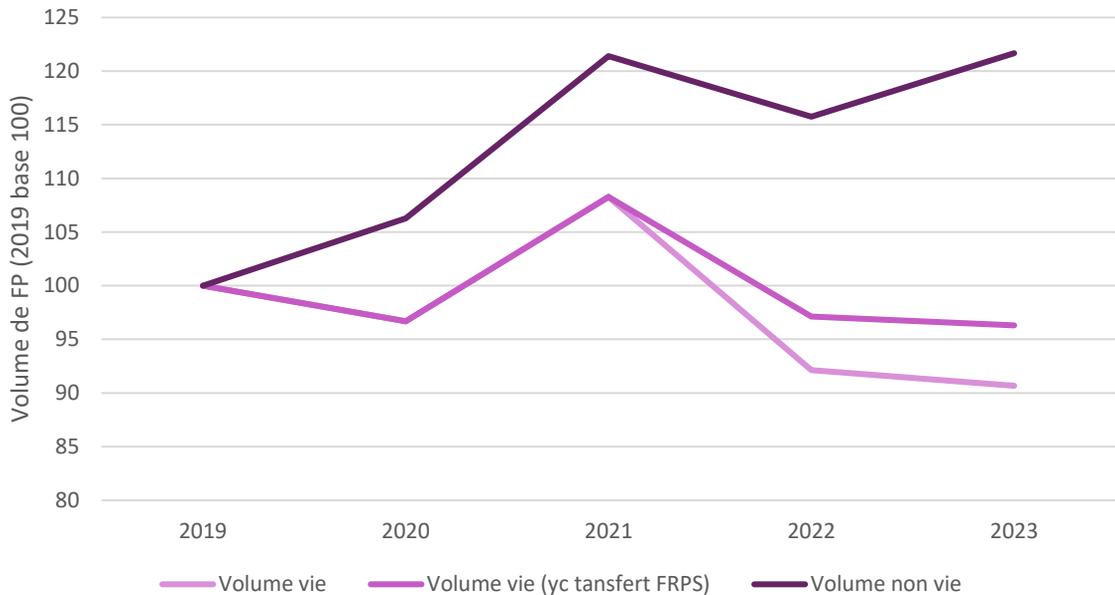
Les ratios ont donc fortement évolué sur les entités Vie tandis que ceux des entités Non-Vie sont restés relativement stables en 2023.

Les deux améliorations importantes de ratio observables cette année s'expliquent :

- +124 % en Vie : l'entité a effectué une recapitalisation en 2023 afin d'accompagner le lancement d'une nouvelle offre ;
- +162 % en Non-Vie : l'entité concernée ayant totalement arrêté en 2023 la réassurance en quote-part de contrat santé voit son SCR de souscription santé diminuer fortement.

En ce qui concerne les fonds propres éligibles à la couverture du capital de solvabilité requis, en compilant l'ensemble des fonds propres tous acteurs confondus, il apparaît qu'au 31 décembre 2023 une hausse globale en volume d'environ 1,3 points comparé à 2022 (0,8 pts en ne prenant pas en compte le transfert de portefeuilles des FRPS) avec un tiering des fonds restants stable.

Après des années 2021 et 2022 exceptionnelles, le volume de FP reprend une progression plus linéaire pour les entités Non-Vie et stagne pour les sociétés Vie

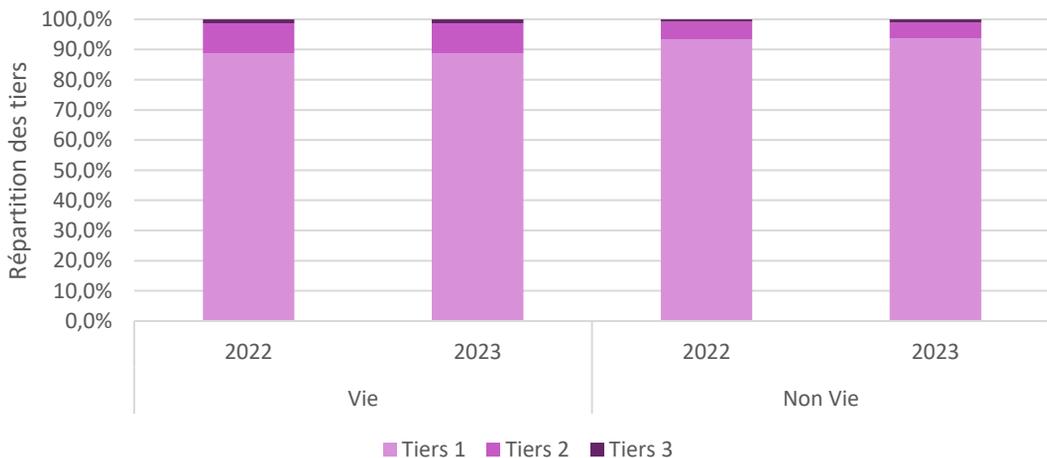


Cette variation de volume s'explique par les effets suivants dans les éléments des fonds propres :

- Augmentation de la réserve de réconciliation + 3,9 % au global (dont 7,9 % pour les entités Non-Vie), celle-ci s'explique en majorité par la hausse de l'excédent d'actif sur passif en 2023 ;
- Baisse de 10,8 % des fonds excédentaires au global. La libération de ceux-ci a permis de servir des taux plus importants en 2023 afin de limiter la possibilité de rachat des assurés.

Il est à noter que sur les cinq précédents exercices, malgré les fluctuations des fonds propres en volume, le *tiering* reste stable, bien qu'il soit possible d'observer une part de tiers 2 au détriment du tiers 1 plus importants en Vie qu'en Non-Vie

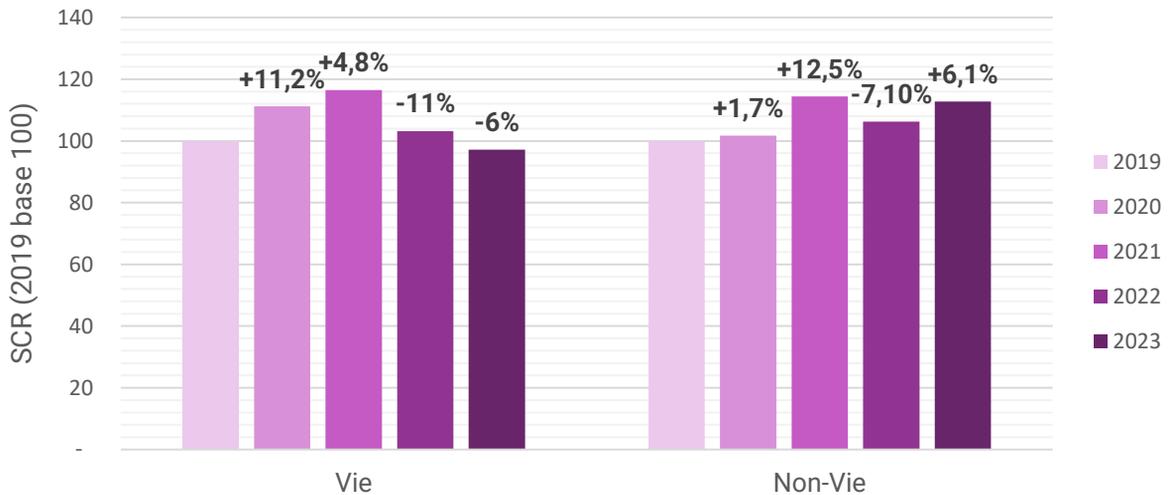
Le tiering des fonds propres reste stable dans le temps



La Directive S2, permet d'utiliser trois grandes approches pour le calcul du SCR, à savoir : la formule standard, le modèle interne partiel, et le modèle interne intégral. Dans notre panel, 84 % des entités utilisent la formule standard pour le calcul de leur SCR, et 16 % utilisent un modèle interne intégral ou partiel sur l'exercice 2023.

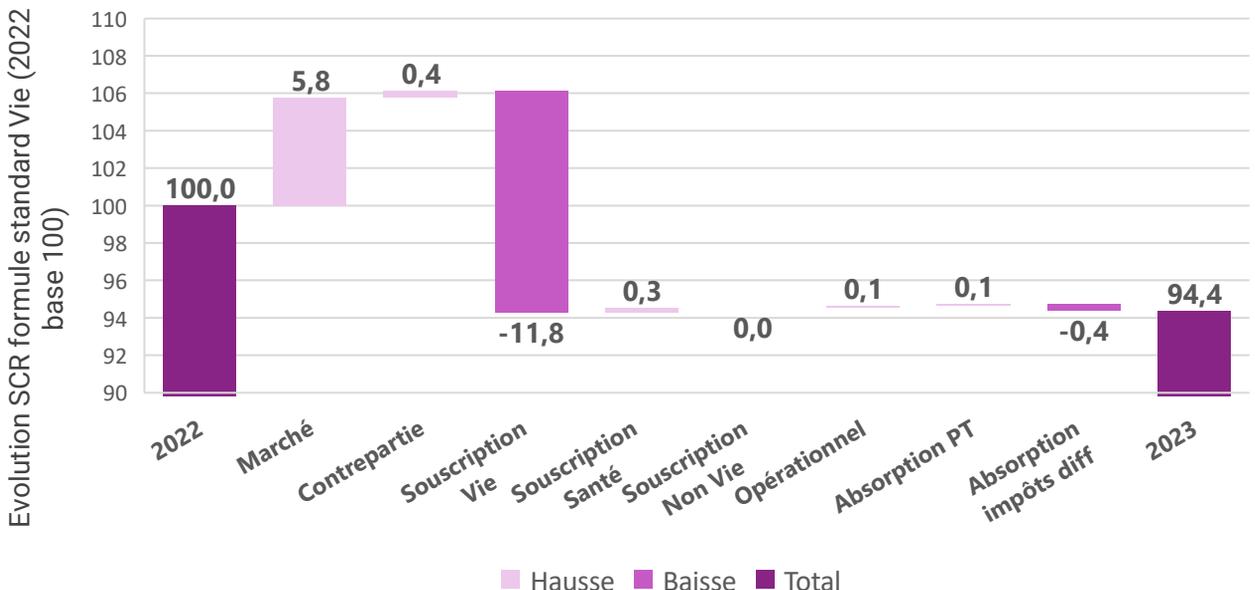
Le premier constat est qu'après trois années de hausse constante, on observe une baisse du SCR brute en 2023 en moyenne sur les acteurs du panel entraînée en grande partie par les acteurs Vie permettant de compenser celui des acteurs Non-Vie.

Après trois années de hausse constante et une baisse en 2022, les SCR augmentent à nouveau sur la Non-Vie tandis qu'ils continuent de baisser en Vie



En observant les évolutions sur les entités utilisant la formule standard, une disparité entre les acteurs Vie et Non-Vie apparaît :

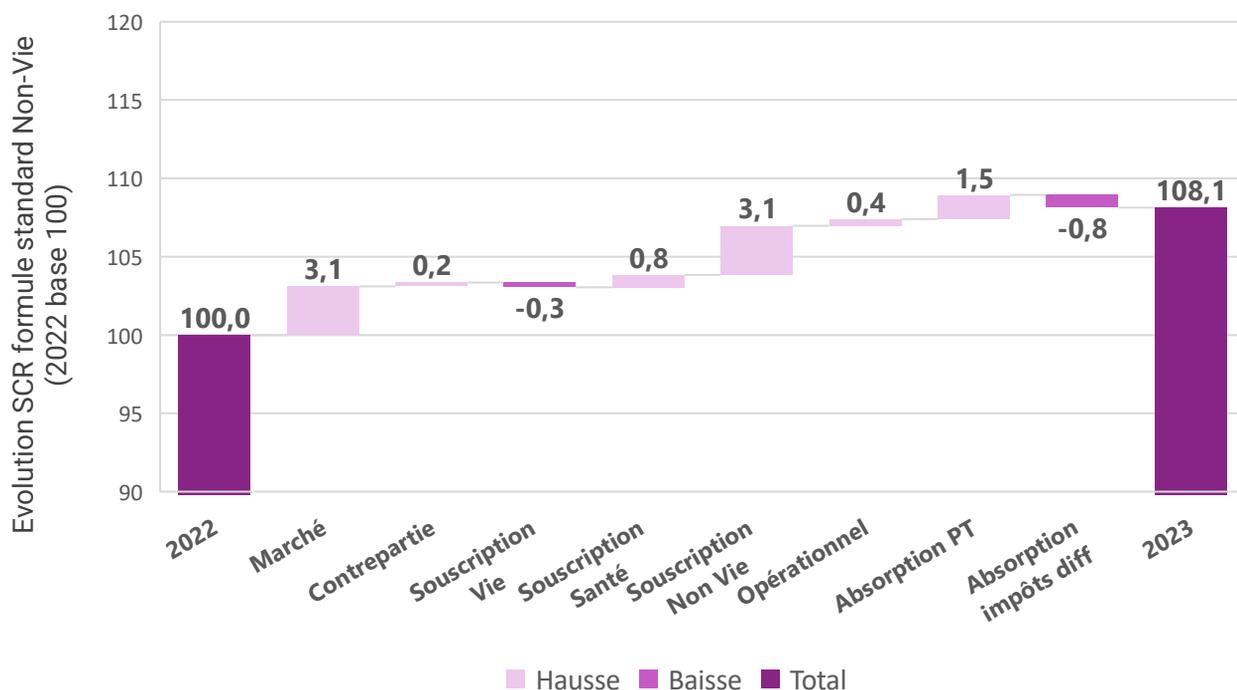
La baisse du SCR des entités Vie est due à la diminution du module de souscription Vie compensée en partie par le module de marché



En Vie la baisse du SCR s'explique par :

- Une baisse du module de souscription Vie concomitante à une baisse de l'inflation (passage de 5,2 % à 4,9 %) impactant le sous-module de rachat et notamment de rachat de masse ;
- Compensé en partie par une hausse du module du SCR de marché imputé en grande partie à l'augmentation de l'assiette choquée dû aux hausses des valeurs de marchés.

La hausse du SCR des entités Non-Vie est due à l'augmentation des modules de marché, de souscription Vie et de l'absorption par les PT



En Non-Vie la hausse du SCR s'explique par :

- Une hausse du module du SCR de marché pour les mêmes raisons que celles observées en Vie ;
- Additionné à une augmentation du risque de souscription Non-Vie à la suite de l'augmentation des primes et donc du module de primes & réserves ;
- Et dans une moindre mesure par la baisse de l'absorption par les provisions techniques.

A noter une augmentation du Dampener sur le choc action entre 2022 (-3,02 %) et 2023 (+1,46 %) entrainant une augmentation du sous module action dans le module de marché.

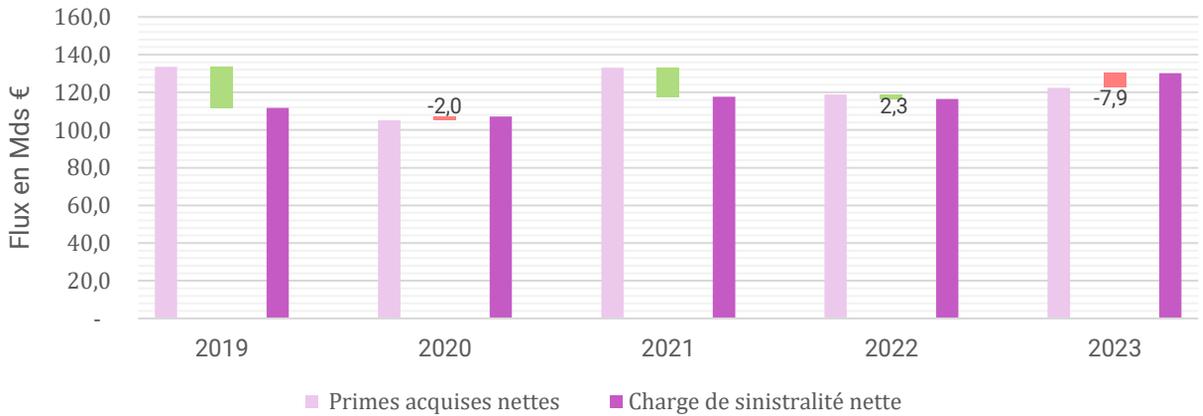
Le calcul dépend entre autres du périmètre (UC, Euro, L .441, ...), du montant de provision technique brute ou encore du taux de cession.

Les sous sections suivantes expliquent les différentes évolutions, d'abord de la collecte nette à travers les primes acquises nettes et les charges de sinistres nettes, et ensuite des dépenses.

La collecte d'affaires et la sinistralité en Vie

En 2023, la collecte nette baisse pour notre panel d'acteurs de l'assurance Vie jusqu'à atteindre un montant négatif.

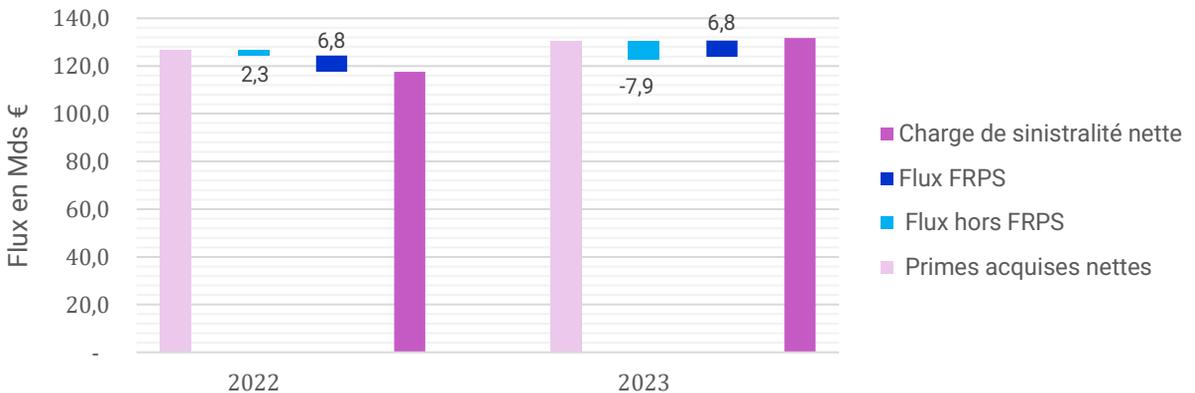
Après une reprise positive de la collecte depuis 2 ans celle-ci redevient négative en 2023 à -8 Mds €



Il atteint ainsi -8 Mds € pour l'année 2023 après 2 années de collecte positive.

Cette diminution est à mettre en relief avec le transfert des activités retraite vers des FRPS d'une majorité des acteurs du secteur :

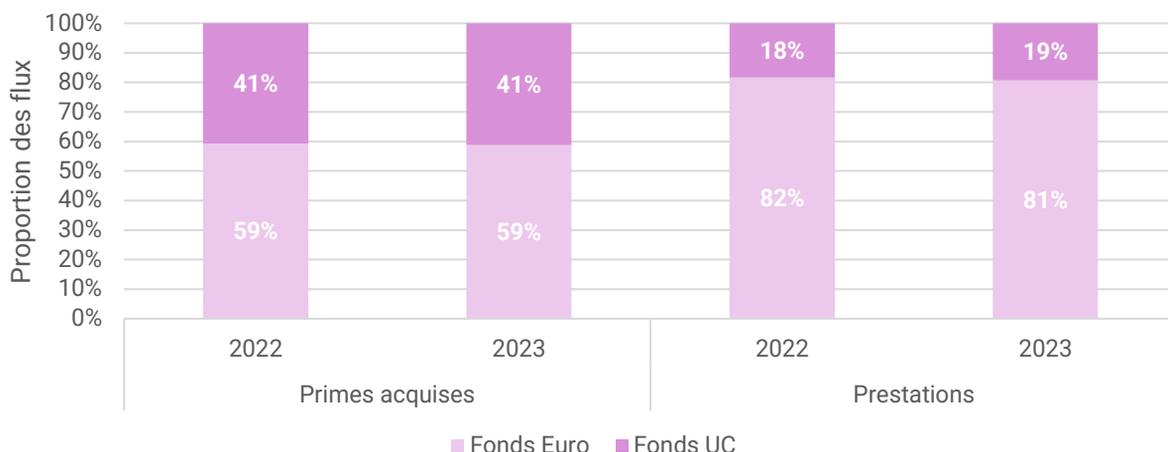
En prenant en compte les flux FRPS la collecte s'établit à -1,2 Mds € en baisse comparé à l'année dernière (+9 Mds €)



En prenant en compte ces transferts la collecte reste négative mais passe de -7,9 Mds € à -1,2 Mds €. Cela permet certes d'expliquer une partie de l'impact mais reste faible comparé au +9 Mds € de collecte sur 2022.

Malgré une augmentation des primes de l'ordre de 2,91 % cela ne permet pas de compenser l'augmentation des prestations qui s'élève à 8,19 % en 2023.

Bien que la répartition entre fonds reste la même, les prestations sur les fonds Euro restent supérieures aux primes acquises et inversement sur les fonds UC



La répartition entre fonds Euro et UC reste stable dans le temps, cependant la proportion de primes Euro (59 %) reste relativement faible comparé aux prestations (et inversement en UC). Cela traduit bien les politiques de souscriptions des acteurs Vie voulant transférer les encours euro vers l'UC.

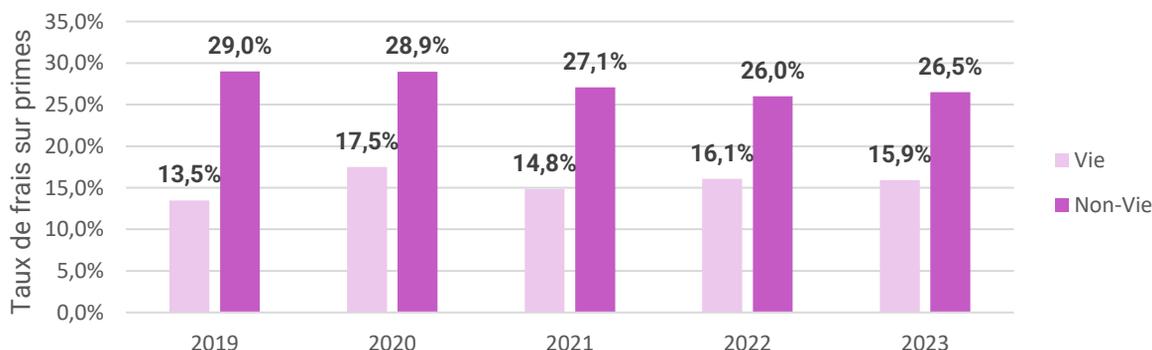
Comme le souligne l'ACPR (cf. Analyse et synthèses « La situation des assureurs soumis à Solvabilité II en France fin 2023 »²), la hausse des prestations s'explique en grande partie par les rachats (+16% en 2023) plus que par les sinistres (+3 %).

Les dépenses³

En ce qui concerne les dépenses, on note également une hausse globale en 2023. Là où les dépenses Vie augmentent de 1,9 % celles de la Non-Vie bondissent de près de 4,1 %.

Malgré cette hausse les taux de frais sur primes restent relativement stables en 2023.

Les taux de frais restent relativement stables avec une légère baisse sur la Vie



Ils augmentent légèrement en Vie pour atteindre 26,5 % après des baisses constantes depuis 2019. Ils restent cependant en dessous des taux atteints les années précédente.

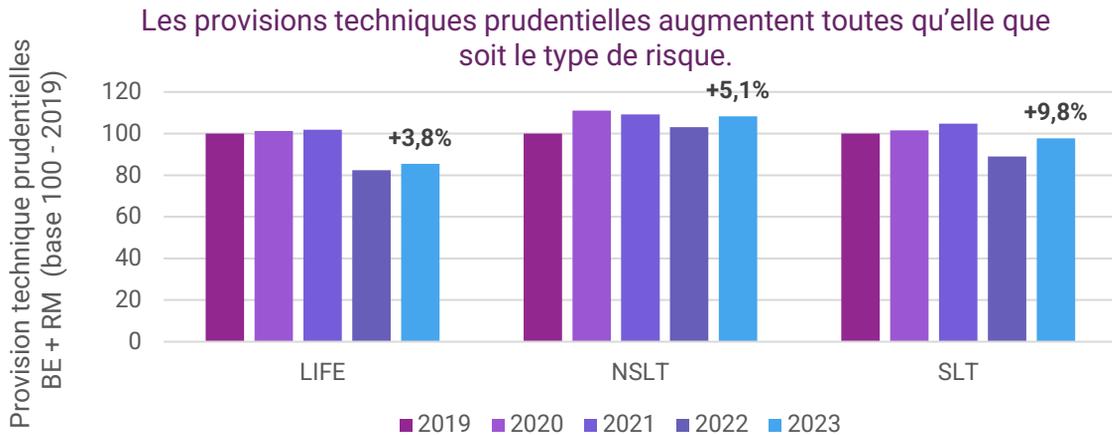
Sur la Non-Vie ils diminuent, avec un effet de « yoyo » depuis 5 ans. On observe cependant qu'ils ont tendance à tendre vers des taux de frais à 16 %.

² <https://acpr.banque-france.fr/la-situation-des-assureurs-soumis-solvabilite-ii-en-france-fin-2023>

³ Toutes les dépenses techniques engagées par l'entreprise durant l'exercice, en comptabilité de l'exercice.

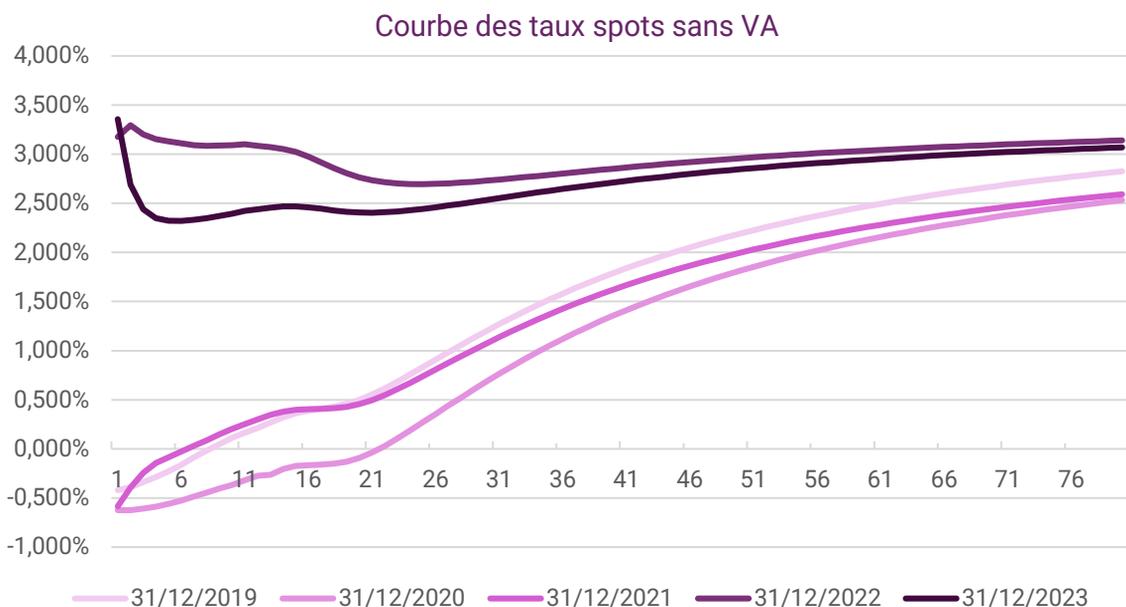
Les Best Estimate en forte hausse ...

En ce qui concerne les BEL (Best Estimate of Liabilities), malgré une baisse ils remontent en 2023 sur tous les périmètres.



Pour les provisions techniques Vie, les transferts de portefeuilles lors de la création des entités FRPS couplé à une remontée des taux avait automatiquement entraîné une baisse des provisions techniques en 2022. Cette année la remontée des PT LIFE s'explique en grande majorité par la baisse des taux comparé à 2022 mais reste en deçà des taux des années 2019 à 2021 (voir graphique suivant).

Comme le montre le graphique ci-dessous la baisse sur l'année 2023 de la courbe des taux spots sans VA, permet d'impacter à la baisse des taux aux long termes. En effet l'impact entre 2022 et 2023 sur 10 ans est de - 0,65 % et de - 0,48 % sur 30 ans. Bien que relativement faible cet impact reste sans commune mesure avec la hausse observée depuis 2022.



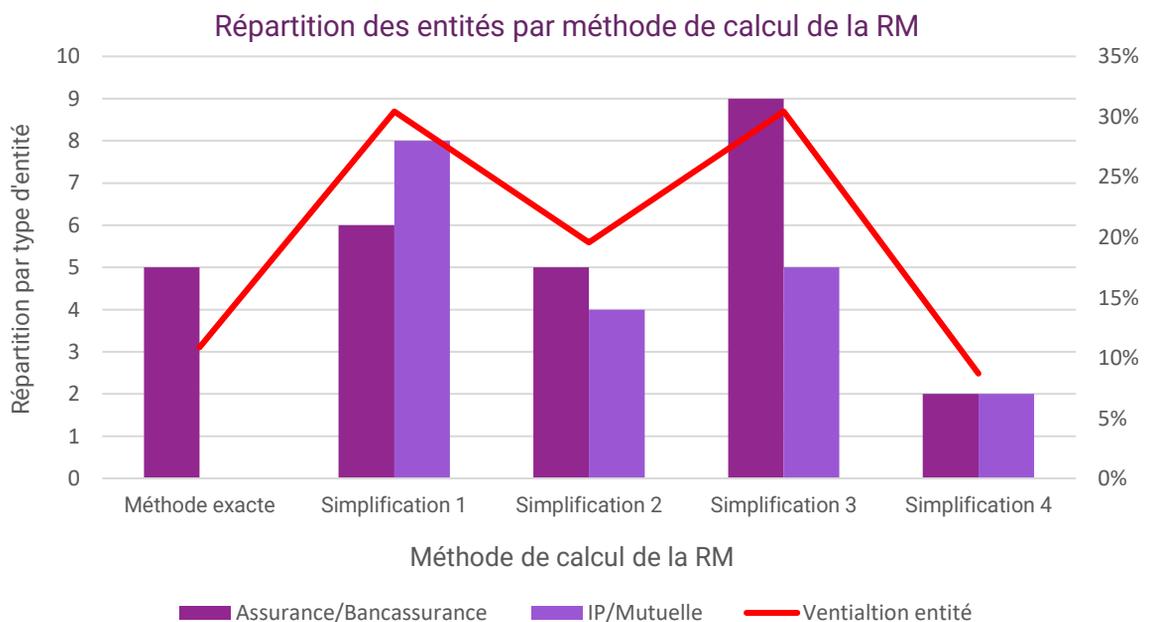
... et la Marge de risque évoluant dans le même sens

Deuxième composante des provisions techniques en norme S2, la marge de risque qui correspond au montant qu'une partie tierce serait prête à payer pour reprendre les engagements de la compagnie d'assurance. Il se détermine via une méthode en cout du capital, nécessitant la projection du SCR à chaque pas de temps futur. Cette méthode, dite exacte, s'avère couteuse et difficile à mettre en œuvre pour bon nombre d'acteurs qui n'ont pas les ressources nécessaires pour opérer de tels calculs. Ainsi, le régulateur a proposé un ensemble de quatre méthodes simplificatrices pour le calcul de la marge de risque à savoir :

- La 1ère méthode simplificatrice dans laquelle il s'agit d'approximer les risques individuels au sein de la totalité ou de certaines des modules et sous modules à utiliser pour calculer les SCR futurs
- La 2e méthode simplificatrice qui fait approximer la totalité du capital de solvabilité requis pour chacune des années à venir, comme le ratio « meilleure estimation pour une année à venir donnée » sur « meilleure estimation à la date de valorisation »
- La 3e méthode simplificatrice où il s'agit d'estimer approximativement en une seule étape la somme actualisée de la totalité des futures exigences de capital de solvabilité requis en utilisant, entre autres, la duration modifiée des passifs d'assurance et de réassurance comme facteur d'échelle.
- La 4e méthode simplificatrice dans laquelle il s'agit d'approximer la marge de risque en la calculant comme un pourcentage de la meilleure estimation des provisions techniques.

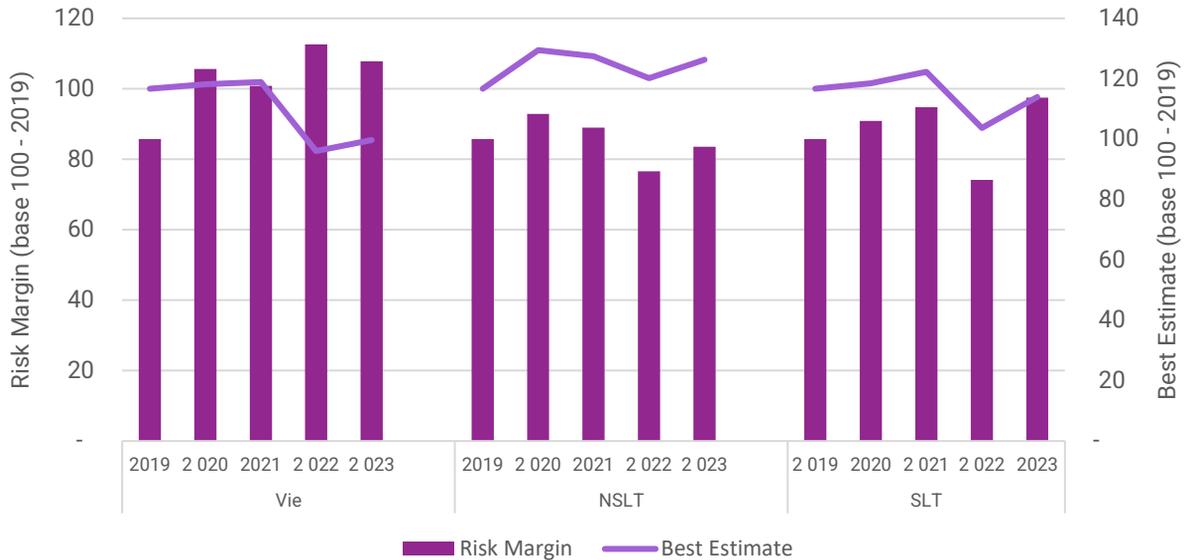
Dans notre Panel, on note que les méthodes de simplifications 1 et 3 sont les plus utilisées par les acteurs de l'assurance.

D'autre part, on constate aussi que les bancassureurs et assureurs sont les seuls à utiliser la méthode exacte, mais aussi que les IP et mutuelles utilisent plus facilement la méthode de simplification 1. Enfin la méthode de simplification 4 n'est utilisée que par 4 entités de notre panel.



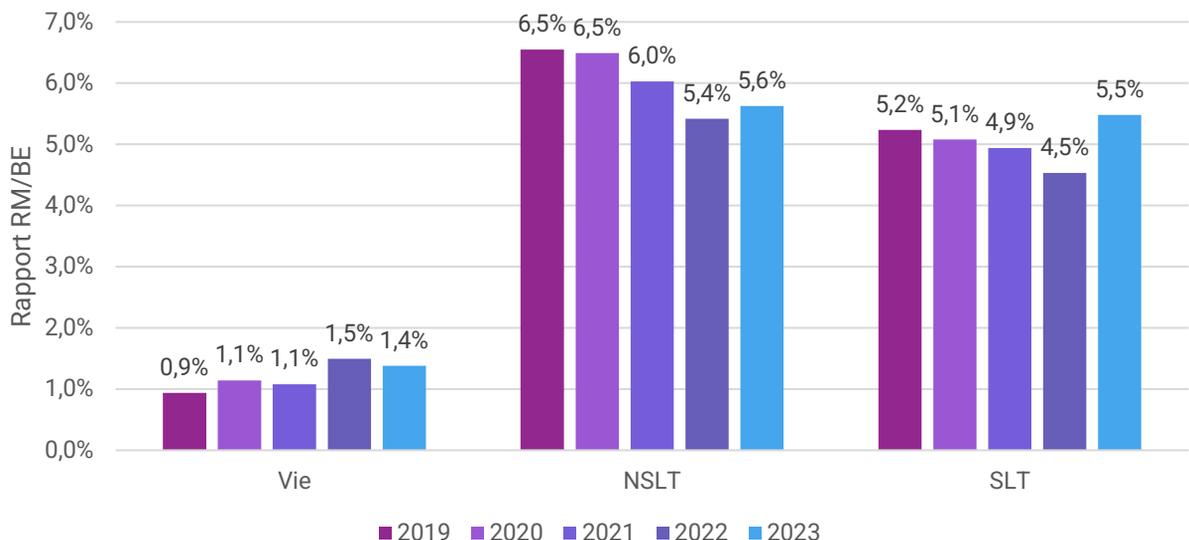
L'année 2023 voit le volume de la marge de risque augmenté fortement sur les risques NSLT et SLT, augmentation observée aussi sur les Best Estimate. L'effet semble être contraire pour le risque VIE.

L'augmentation de la Risk Margin est en lien avec l'augmentation du BE pour les PT NSLT et SLT



Le ratio entre la marge de risque et le BEL font état d'une augmentation de l'ordre de +0.2 % en NSLT, +1 % en SLT contre -0,1 % en Vie.

La Risk Margin coute plus chère en Non-Vie SLT et NSLT comparé à la Vie



Cette évolution est en lien avec les observations faites entre les augmentations et baisses faites précédemment sur les Best Estimate et Risk Margin.

A noter que la révision S2 2024 de l'ACPR⁴, pour effet 2026, modifiera la formule de la Risk Margin en passant le paramètre CoC à 4,7 % (au lieu de 6 % aujourd'hui) et en intégrant un paramètre lambda.

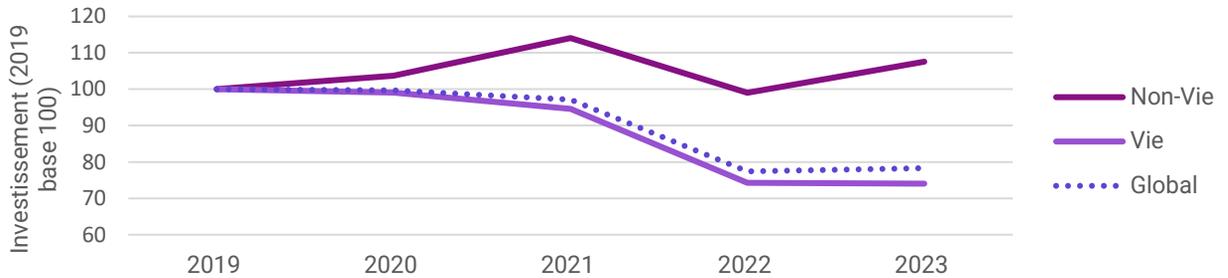
⁴ https://acpr.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/20240325_revue_acpr_article_s2.pdf

Les investissements⁵ du bilan repartent à la hausse 12

La hausse des taux de l'année 2022 poursuit sur 2023 a entraîné une forte baisse de la valeur des investissements pour tous les acteurs assurantiels. Couplé en 2022, pour une grosse partie des acteurs Vie, au transfert de leurs activités retraites vers des FRPS, et donc du transfert des investissements relatif à ces risques.

L'augmentation des investissements reste relativement faible sur notre panel en 2023 de l'ordre de + 1,2 %, avec une forte disparité pour les acteurs Vie et Non-Vie.

Après une baisse en 2022 les sociétés Non-Vie voient leurs investissements repartir à la hausse tandis qu'elles stagnent en Vie



L'augmentation des investissements s'explique par la baisse des taux d'intérêt (ayant connu une hausse historique en 2022) et la hausse du marché des actions.

Les marchés financiers actions sont repartis à la hausse après une année 2022 de fort replis (-24,42 % pour le MSCI World contre -17,73 % en 2022 et 20,66 % contre -14,53 % en 2022 sur le MSCI Europe). Les acteurs de l'assurance, étant peu exposés aux actions, ont enregistré des gains relativement faibles sur ces actifs financiers. En revanche, les acteurs Non-Vie, plus exposés aux OPCVM, ont pu bénéficier davantage de cette hausse.

Le remboursement des obligations acquises ces dernières années, lors de la période de taux bas, permet aux assureurs d'acquérir de nouvelles obligations avec des taux d'intérêt plus élevés et donc d'augmenter leur rendement dans les années à venir.

A noter l'augmentation des dépôts et cash chez les assureurs pour faire face à l'inflation et la remontée des taux.

Quand les entités Vie investissent en majorité dans les obligations les entités Non-Vie diversifient leurs portefeuilles en y ajoutant des OPCVM et de la participation



Bien que la ventilation entre type d'actifs ne varie pas fortement entre 2022 et 2023 on observe une différence notable dans la classe d'actifs investit en fonction des acteurs.

En effet les acteurs Vie privilégie les obligations du fait d'une activité plus sécuritaire du fait de possible rachat tandis que les acteurs Non-Vie peuvent se permettre d'investir sur des OPCVM. A noter aussi une plus forte proportion de participation en Non-Vie qu'en Vie.

⁵ Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)

Un marché de l'assurance en continuité de l'année 2022

L'assurance Vie a prouvé sa résilience malgré une inflation persistante en 2023. Cependant, l'augmentation des taux d'intérêt a favorisé les rachats, car les taux servis étaient supérieurs sur d'autres supports moins risqués (placements, financements immobiliers, etc.). Malgré cela, ceux-ci restent relativement contenus et la tendance devrait même s'inverser courant 2024-2025. En effet les projections de rendements sur les fonds euro sont estimés entre 2,5 % à 3 % sur 2024 et la fin du gel des taux du livret A par la banque de France en février 2025 (qui devrait alors baisser). A noter que les assureurs Vie ont continué à puiser dans leurs réserves afin de servir des taux compétitifs, et donc limiter les rachats. Cette stratégie, déjà utilisée en 2022, n'est naturellement pas tenable sur le long terme.

La multitude de sinistres liés aux catastrophes naturelles en 2023 à très fortement touché les acteurs de l'assurance de biens. En effet l'année 2023 (chiffre CCR⁵) a été touchée à la fois par :

- Des inondations, notamment celle en Hauts-de-France pour un coût estimé à 640 M€, et une multitude d'autres entre septembre et décembre localisées dans toute la métropole (sud-ouest, Corse, ouest, ...) pour un coût estimé entre 235 et 305 millions d'euro ;
- Le séisme de la Laigne en Charente-Maritime pour un coût estimé à 350 M€, en juin ;
- Une sécheresse plus contenue qu'en 2022 (3 à 3,5 milliards d'euro) mais néanmoins significative (estimé à 900 M€) ;
- Le cyclone Tammy en Guadeloupe pour 12 à 15 M€.

A ajouter à cela les émeutes et violences urbaines de juin 2023 qui ont entraîné la déclaration de 16 400 sinistres pour un montant déclaré aux assureurs estimés à 793 millions d'euro⁶, dont la plus grande partie de dommages aux biens des professionnels et des collectivités locales et territoriales (environ 730 millions d'euro).

Des défis futurs en cohérence avec l'année 2023

Les différentes évolutions et impacts observés dans ce rapport, sur l'activité de l'assurance en 2023, indiquent, dans la grande majorité des cas, les défis que les sociétés d'assurances auront à surmonter dans le futur.

L'objectif de rééquilibrer le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles, mis à mal par l'accumulation de remboursements de sinistres et en déficit depuis 2015, mais aussi pour maintenir l'assurabilité des risques climatiques dans le futur (estimations de l'augmentation des coûts liés au changement climatique de l'ordre de 50 % à horizon 2050⁷) a incité Bercy à augmenter la prime cat' nat de 50 % (assurance auto) à 67 % (MRH) début 2025.

La mise en place de la directive Européenne du Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) (remplaçant la directive NFRD) entré en vigueur le 1^{er} janvier 2024 touchera une partie des acteurs Français de l'assurance (notamment les entreprises cotées sur le marché européen) dans la mise en place de leurs reportings extra-financiers. Celui-ci a notamment pour objectif d'encourager le développement durable des entreprises et d'identifier celles qui sont disciplinées en la matière en s'appuyant sur des normes harmonisées dites ESRS (European Sustainability Reporting Standards). A noter que les informations communiquées par les entreprises devront être certifiées par un commissaire aux comptes ou par un organisme tiers indépendant accrédité.

Sur les fonds UC on notera les travaux de gouvernance des produits d'assurance Vie via la transparence sur les frais et les performances souhaité par l'ACPR pour l'année 2023 par la présentation de rapport frais/performance suffisamment protecteurs des clients. Ces évolutions semblent avoir été prises en compte par les assureurs Vie sur la première partie de l'année.

De plus, la situation politique actuelle en France, depuis la dissolution de l'Assemblée Nationale et la non-constitution d'un groupement politique majoritaire, pourrait avoir un impact sur la collecte en assurance Vie en raison de l'incertitude des Français. Couplé à l'ouverture par la Commission Européenne d'une procédure de déficit excessif, les impacts sur les marchés financiers d'ici la fin de l'année pourraient être importants. A ce jour, on observe que le spread sur l'OAT 10 ans entre la France et l'Allemagne a déjà fortement augmenté.

Enfin, la première baisse des taux depuis 4 ans par la FED, de 0,5 point en septembre 2024, qui pourrait être suivie d'autres baisses d'ici la fin de l'année et courant 2025, sera à surveiller de près sur les marchés français. En effet, cette baisse entraînera une augmentation de la valeur de marché des obligations récentes, tandis que les rendements des acquisitions futures de titres obligataires seront à la baisse.

⁶ Les catastrophes naturelles en France bilan 1982-2023 : https://www.ccr.fr/documents/35794/1449271/20240605_BILAN_CAT_NAT_DIGITAL_05.06.2024.pdf?be9c9850-e4d0-a23b-9042-1f034a4a2915?t=1717667656040

⁷ Rapport d'information du sénat n°521 déposé le 9 avril 2024 : <https://www.senat.fr/rap/r23-521/r23-5211.pdf>

⁸ Rapport de mission Langreny : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Rapport_final_Mission-assurance_climat.pdf?v=1712160459



Le benchmark a été réalisé à partir des données d'un panel de 55 entités solos Vie et Non-Vie.

La liste complète des entités est la suivante : Abeille IARD et santé, Abeille Vie, ACM IARD SA, ACM Vie SA, Aesio Mutuelle, AG2R Prevoyance, Agrica Prevoyance, Allianz IARD, Allianz Vie, Areas Vie, AXA Assurances IARD Mutuelle, Axa France IARD, AXA France Vie, BPCE IARD, BPCE Life, Cardif Assurance Vie, Cardif Assurances Risques Divers, CCPMA Prevoyance, CNP Assurances, GAN Assurances, GENERALI IARD, Generali Vie, GGVIÉ, GMF Assurances, GMF Vie, Groupama Assurances Mutuelles, Harmonie Mutuelle, HSBC Assurances Vie, Klesia Prevoyance, Klesia SA, La Mutuelle Générale, Le Conservateur, MAAF Assurances SA, MAAF Santé, MAAF VIE, MACIF SAM, MACSF PREVOYANCE, MAIF VIE, Malakoff Humanis Prevoyance, MATMUT SAM, Matmut Vie, MGEN, MMA IARD SA, MMA Vie SA, Mutuelle Malakoff Humanis, Neuflyze Vie, Pacifica, Predica, Quatrem, SOGECAP, Suravenir, SwissLife Assurance et Patrimoine et THELEM PREVOYANCE.

Les 11 entités FRPS du benchmark sont les suivantes : AG2R Retraite, AGEAS France Retraite, Cardif Retraite, CCPMA Retraite, CNP Retraite, CréditAgriculture Retraite, GARANCE Retraite, GENERALI Retraite, KERALIS Retraite, SwissLife Retraite et l'UMR.



Comment peut-on vous accompagner ?

Fortes de nombreuses missions dans des contextes Solvabilité 2 pour des organismes variés, les équipes FRÆRIS connaissent parfaitement les obligations et méthodes de calcul règlementaires en la matière et disposent du recul nécessaire pour vous accompagner sur différents travaux :

- Mise en place de la totalité des processus d'inventaire, en cela compris la production S2 ;
- Réalisation et/ou accompagnement opérationnel à la réalisation des inventaires multi-normes ;
- Management de transition sur les services en charge des travaux calculatoires et d'analyses S2 ;
- Amélioration des méthodes de calculs pilier 1 et optimisation des processus d'inventaire ;
- Diagnostic ou audit des processus S2 et de la Fonction Actuarielle ;
- Formation des dirigeants et des équipes techniques.

Qui sommes-nous ?

Fondée en 2013, FRÆRIS est une société de conseil spécialisée en assurances qui a rejoint A2 CONSULTING en 2024. Dès lors nos équipes, associant leurs expertises métiers, peuvent répondre à l'ensemble de vos besoins d'assistance et de conseil sur toute la chaîne de valeur :

Inventaire multi-normes
Produits
Travaux prudentiels
Data Science



**Actuaires
& Experts**

Pilotage de projets stratégiques
Mise en place de la réglementation
Refonte et évolution des SI Métiers



**Projet
& Transformation**

Accompagnement réglementaire
Mise en conformité des gammes de produits
Assistance dans le cadre de contentieux



**Réglementaire
& Conformité**

Nous contacter :



+33 1 78 09 88 00



ao@fraeris.fr



14, rue d'Ouessant 75015 PARIS

www.fraeris.fr